

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 11/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le 12.02.2021

ID : 089-200039642-20210204-04_2021-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le quatre février deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p>Étaient présents : <i>Atsy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : Mme TAVIOT Léa, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Stigny</i> : M. DE DEMO Paul, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, Mme BENOIT Gaëlle, M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, M. MANUEL Lucas, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José.</p>
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</p> <p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 75 - Présents : 57 - Absent(s) : 10 - Pouvoir(s) : 8 - Votants : 65 	<p>Excusés ayant donné pouvoir : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie (a donné pouvoir à M. DEPUYDT Claude), <i>Lézennes</i> : M. KLAPWIJK Ilan (a donné pouvoir à Mme AGUILAR Dominique), <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin (a donné pouvoir à M. DELPRAT Eric), <i>Tissey</i> : M. LEVOY Thomas (a donné pouvoir à Mme THOMAS Nadine), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme BENOIT Gaëlle), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. PROT Dominique).</p>
<p>Délibération n° 04-2021</p>	<p>Absents excusés : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Lézennes</i> : Mme RIS Jeannine, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel.</p> <p>Absents non excusés : <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VAREILLES Dominique, <i>Tonnerre</i> : M. HAMAM Nabil, <i>Viviers</i> : M. PORTIER Virgile.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme GIBIER Pierrette</p> <p>Date de convocation : 29 janvier 2021</p>

Objet :

ADMINISTRATION GENERALE

Programme Petites Villes de Demain

Considérant le lancement le 1^{er} octobre 2020 par le Ministère de la Cohésion des Territoires du programme national « Petites Villes de Demain »,

Considérant le courrier du Service Aménagement et Appui aux Territoires de la Préfecture de l'Yonne en date du 28 octobre 2021, demandant d'officialiser conjointement par la Ville de Tonnerre et la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) l'acte de candidature au Dispositif « Petites Villes de Demain »,

Considérant le courrier commun en date du 4 novembre 2020 actant le dépôt de la candidature au programme « Petites Villes de Demain » de la Ville de Tonnerre et de la CCLTB,

Considérant le courrier en date du 16 décembre 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne adressé à Monsieur le maire de Tonnerre, ainsi qu'à la présidente de la CCLTB annonçant l'inscription officielle de la Ville de Tonnerre au Programme « Petites Villes de Demain »,



Considérant que l'engagement dans le dispositif devra passer par la signature d'une convention d'adhésion, qui aura pour objet :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer leurs intentions dans l'exécution du programme,
- D'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires,
- De définir le fonctionnement général de la convention,
- De présenter un état des lieux succinct des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation,
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Cette convention aura, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui sera conclu entre l'État et la CCLTB.

Il est précisé, que dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion, devra être signée une convention cadre pluriannuelle qui devra nécessairement porter aussi sur l'amélioration et la rénovation de l'habitat.

Sur proposition de la présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	65	pour
	0	contre
	0	abstention

AUTORISE la présidente à engager les démarches de concertation avec la Ville de Tonnerre afin de définir les éléments de contractualisation de la convention d'adhésion,

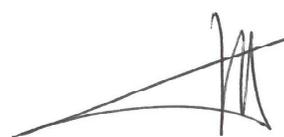
AUTORISE la présidente à réaliser toutes démarches nécessaires à la contractualisation dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »,

AUTORISE la présidente à signer la convention d'adhésion et tous documents issus de la labellisation,

AUTORISE la présidente à solliciter toutes subventions ou aides relatives au programme « Petites Villes de Demain » dans le cadre de projet porté par la CCLTB.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,
Anne JERUSALEM.



La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).